



Le 22 janvier 2013

7^{ème} réunion de négociation : Renault sas et filiales industrielles

PROPOSITIONS DE POLITIQUE DE REMUNERATION ET PERSPECTIVE D'UN PROJET D'ACCORD AU SERVICE D'UNE AMBITION INDUSTRIELLE FRANCAISE

Renault et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, et FO ont tenu ce mardi 22 janvier une 7^{ème} réunion dans le cadre du cycle de négociation visant l'élaboration des conditions de mise en place d'un socle solide et durable aux activités de Renault en France. Renault a présenté des propositions concernant la politique de rémunération : mesures salariales adaptées et évolution de l'intéressement pour en renforcer le caractère solidaire et rétributeur.

A l'issue de cette réunion, Renault a présenté l'ensemble des propositions que l'entreprise considère indispensables pour atteindre le niveau de compétitivité nécessaire en France. Elle a rappelé les engagements majeurs qui seraient pris et a confirmé que dans le cadre de la signature d'un accord, en s'appuyant sur le plan gamme renouvelé de Renault et grâce à un apport complémentaire de 80 000 véhicules en provenance des partenaires du Groupe, l'entreprise disposerait d'un effet de levier qui permettrait à la production des usines françaises de croître deux fois plus vite que le marché automobile européen à l'horizon 2016. Renault et les organisations syndicales se réuniront le 29 janvier pour poursuivre la négociation sur le projet d'accord.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Ces négociations visent la mise en place d'une base solide et durable pour les activités de Renault en France, avec l'ambition d'atteindre au plus tôt un niveau de performance compétitif. Ce niveau de performance ne peut être atteint qu'en maintenant le niveau d'engagement et de motivation des collaborateurs tout en maîtrisant la masse salariale qui représente près de 60% des coûts fixes de l'entreprise. La direction a donc présenté les principes de politique de rémunération, dans une vision pluriannuelle : lier davantage la politique de rémunération à la situation économique et aux résultats de l'entreprise ; utiliser la rémunération comme levier de motivation des collaborateurs.

Les premières propositions à négocier dans le cadre de cet accord sont les suivantes :

MEDIAS INTERNES – Pour un usage strictement interne

<http://intranet.renault.com/declic-com/> - agence.inforint@renault.com

- Maintien des salaires en 2013 au niveau de 2012, augmentation de 0,5% en 2014 et de 0,75% en 2015. Ces propositions, couplées à l'ensemble des autres mesures, permettraient d'atteindre le niveau de performance minimum recherché. Elles ne se substitueraient pas aux négociations salariales annuelles (NAO : Négociations Annuelles Obligatoires), qui permettront de tenir compte du contexte global année après année, tout en veillant à ne pas détruire l'équilibre de l'accord en cours de négociation.
- Renforcement des dimensions solidaire et rétributrice de l'accord d'intéressement actuel : augmentation du montant de la part uniforme versée à l'ensemble des collaborateurs de 250 à 300 euros d'une part, et d'autre part revalorisation du montant distribué dès que la marge opérationnelle dépasse 3%.
- Mise en place d'une couverture santé pour tous dans les 18 mois.

PROJET D'ACCORD ET ENGAGEMENTS MAJEURS

A l'issue de cette réunion, Renault a présenté une synthèse de l'ensemble des propositions et engagements qui pourraient être inscrits dans un projet d'accord visant la mise en place d'un socle solide et durable aux activités en France.

Dans le cadre d'un accord, les sites français se verraient affecter des volumes complémentaires en provenance des partenaires du Groupe, à hauteur de 80 000 véhicules par an. Ce dispositif, renforcé par le déploiement du plan gamme renouvelé de Renault, permettrait à la production en France de croître deux fois plus vite que le marché automobile européen d'ici à 2016.

Afin de renforcer la compétitivité des activités de Renault en France, il a ainsi été proposé :

- de réformer les comptes épargne temps et épargne formation pour un enjeu de l'ordre de 50 à 75M€ : le compte épargne temps serait plafonné à 10 jours ; le compte épargne formation serait remplacé par le DIF légal. Les droits acquis seraient mis à disposition dans un compte transitoire à utiliser d'ici fin 2016 ;
- de fixer le temps de travail effectif à 35h pour un enjeu de 65 M€ : le temps de travail effectif serait harmonisé sur l'ensemble des sites à 1603h annuelles avec la capitalisation de 10 jours de RTT ; la flexibilité serait encadrée à -10 jours / +10 jours. L'ensemble des temps de formation et réunions d'équipe seraient inclus dans le temps de travail effectif ;
- de mutualiser les fonctions supports du manufacturing au sein deux pôles régionaux pour atteindre la cible de 25% d'effectifs de structure et maintenir le niveau de compétence de ces métiers d'expertise au meilleur niveau ;
- de renforcer les détachements de personnel entre sites au sein des pôles régionaux, afin d'équilibrer les effectifs entre les sites en fonction de leur niveau d'activité. Si l'appel au volontariat ne suffisait pas à couvrir les besoins, les détachements seraient rendus obligatoires sous réserve de critères d'acceptabilité ;

- de renforcer la politique GPEC de manière à accompagner les besoins en compétences liés notamment au recentrage des fonctions sur leur cœur de métier. L'ajustement nécessaire des effectifs devant être de 7500 d'ici 2016, pour un enjeu de près de 400M€ par an, l'élargissement de la mesure DACS et la prolongation de l'accord de GPEC permettraient potentiellement à 8260 collaborateurs de bénéficier de mesures de mobilité externe, de suspensions de contrat ou d'aide à la création d'entreprise. Cela mettrait l'entreprise en position d'ouvrir des recrutements à hauteur de 760 postes.

La mise en œuvre de ces mesures permettrait de positionner les fonctions et sites de Renault en France au niveau de compétitivité nécessaire, ce qui amènerait Renault, dans le cadre d'un accord, à s'engager sur plusieurs points majeurs :

- pas de fermeture de sites industriels sur la durée de l'accord
- pas de plan de licenciement ou de plan de départ volontaire
- consolidation en France des activités corporate et cœur de métier de Renault
- attribution aux usines françaises, au-delà du plan gamme Renault renouvelé, de projets des partenaires du Groupe de l'ordre de 80 000 véhicules à l'horizon 2016. Ceci permettrait à la production des sites français de croître deux fois plus vite que le marché automobile européen d'ici à 2016.

A l'issue de cette 7^e réunion du cycle de négociation engagé le 6 novembre 2012, Renault et les organisations syndicales ont convenu de se réunir le 29 janvier pour poursuivre la négociation du projet d'accord sur la base de l'ensemble de ces propositions et engagements.